L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 7 OCTOBRE 1884.

Commissariat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

12—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sels.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Appareils divers.

21—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera, en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

33—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

39—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, au raisonnable, pourra être de mauvaise apparence, nuisible ou hit ou un danger pour l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers.....

44—Tous les exposants, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Réglements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8.—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant trait au choix et à la distribution de l'espace et à la répartition de chaque section nationale dans les éditices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissaires étrangers..... Des formes imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressés à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1o—La maison Vve Altasin-Gin (Négociant-armateur harengs et morues-gondroux et huile du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petite barils d'environ 60 kilogrs.

2o—MM. Adr. Meunard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie de Cognac.

3o—MM. A. Hamms & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4o—M. Edgar Rigaux (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleau typographique, de dans sec pour clichage en papier &c, fournisseurs des l'imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernement Brésilien. Anglais, Belge et Japonais, dédient un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la nouvelle-Orléans

6o—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Philips brothers & Co de Liverpool et de MM. Holworthy & Hill, de Boston, expositateurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & Frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de détaille en gros et à la commission contre crédits de banque

7o—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes qual de la Garé, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8o—M. Maurice Dudon, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent de genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M M Dudon savole à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans la monde entier.

9o—M. Rasse: Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbe Bravais (grandes antiseptiques de Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10o—M. Louis Duvau aîné, château de Varennes, à Beaumur (Maine-et-Loire) offre au public son vin mousseux dit de Champagne, à des prix variant selon la qualité entre deux et trois francs la bouteille.

11o—M. Emile Deuxi Coutelier, maître de Rouen, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite l'emploi, en ville ou à la campagne comme surintendant dans la tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 232 rue Tchoupitoulas. M. E. Deneault est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général,
Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cavarre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Roanne, Besançon, Saint, Chaux, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Fourkanque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échouée déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Forçant, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billet—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Pereire—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chevrier	"
Clémenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Rouveyran	"
Spuller	"
Wilson	"
Pierre Faure,	Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cambert, Comte A. d'Abeac, Jacques Meyer, Crémieux, J. Pascal, Charles Ed. Dupuis, Général Victor N'Aignan, De Mollinari, Commandant Coupelles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

THEATRE ST-CHARLES
DE BIDWELL.

Ce temple d'amusement populaire, réparé et décoré entièrement, ouvrira

Dimanche, 12 octobre 1884,

Avec le mélodrame équestre de M. James H. Wallack, intitulé

THE BANDIT KING,

Avec une importante compagnie dramatique, faisant paraître les chevaux dressés Ray Bledsoe et Rosen Charger.

DIMANCHE, 19 Octobre — L'extravagance THE DEVIL'S AUCTION.

Le Contrôle s'ouvrira le jeudi, 9 octobre.
5 oct—

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 5 Octobre.
MATINEES MERCREDI ET SAMEDI,
Engagement de la favorite universelle,

LIZZIE MAY ULMER,

Et pour la première fois à ce théâtre de la comédie-drame domestique de la Nouvelle-Angleterre, écrite expressément pour Mlle Ulmer, par M. E. J. Swarts, intitulée:

DAD'S GIRL.

Dimanche, 12 Oct A BUNCH OF KEYS.
4 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.
Tous les artistes sont de premier ordre.
25sept—

Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1er OCTOBRE 1884.

En outre, tenant compte de la recommandation du Bureau de Santé, j'ordonne que toutes les restrictions quarantenaires et toute détention de navires arrivant dans un port quelconque de l'Etat de la Louisiane, soient complètement suspendues à partir de 31 octobre 1884. Il est bien entendu que rien dans la présente proclamation ne sera interprété à manière à altérer ou modifier les mesures déjà prises par le dit Bureau de Santé à l'endroit des navires arrivant de perte en sévit le choléra.

En foi de quoi j'apposé ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, ce 27e jour de septembre 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. MCENERY.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
30sept—8f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie public l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.	
Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Sur les risques d'ouragans et tempêtes	15,843 99
Remboursement de primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 60
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bon. Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 24

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte ou le des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire.
PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHASLAITTE, R. W. TAYLOR.
17 juin

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulence, Vertigos, Maux de Tête, Maladies, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Bilieux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et dégager la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Femmes et Rafroîdissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt: la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Ecoulement Périodique des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Mme BONGHO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, condition difficile chez ce enfant et les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement, et à des prix en rapport avec le temps. Visites à toute heure. Exerçant en France depuis 25 ans, elle se recommande au public.
16 déc—1

DEMANDES.

Un jeune garçon, de 13 à 14 ans, actif et intelligent, désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96 1/2, entre Bourbon et Dauphine. 14 sept—

Perdu—Une chienne setter, rouge, Flora, âgée d'environ dix mois. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera à F FOY No 83 N. Remparts.
7 oct.—8f

A VENDRE.

A vendre.—Deux jeunes mulets du Texas, S'adresser à Stauffer Macready & Co, 71 Canal. 5 oct—8f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
22 août—

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT
SOUS LA DIRECTION DES
DAMES URSULINES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, 1er octobre 1884. Réduction de Prix.

Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre.

Pour plus amples informations s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM. Ludiée & Duflibe, 19 St-Louis. 2oct—

COLLEGE DES JÉSUITES,
RUE BARONNE.

LES Cours recommencent à ce collège, jeudi 2 octobre.

THEOBALD W. BUTLER S. J.
28 sept—12f Président.

COLLEGE ST. ISIDORE.
Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév. J. SCHERER, C. S. C.
Président.

21 sept—1 mois, Dim. Mar. Jeu.

INSTITUT MARKEY & PICARD,
An coin des rues Esplanade et Rocheblave, Nlle-Orléans.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar, J, D.

JEFFERSON ACADEMY.
No. 95 rue Conti,
Entre Bourbon et Dauphine.
Dirigé par
WILLIAM HENRY.

La 46e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Nous avons le plaisir de nous informer du jour.
24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collège du Mont Ste-Marie,
Emmitsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 5 septembre. Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique.

Conditions: Département classique, par semaine.....$150
Département de commerce.....$140
Département des jeunes.....$125

S'adresser au Très Rev Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue modernes et de littérature à l'Institut.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais qui y passent des vacances à la Nlle-Orléans, les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.
6 juillet—2 m—Mar, Jeu, Sam.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège est ouverte, sous la direction du monastery Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément sont ouverts au public; le prix en sera modéré aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après à l'instituer 17 Aout—

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 614, rue Hangin, près Felicity.
26mars—

Genres Nouveaux.

MOQUETTES,
VELOURS,
BRUXELLES,
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.

Rideaux de Dentelle, Stores Rideaux Madras et Dentelle, Toiles Cirées, Linoleum, Corticine.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

M. E. GARCIA,
Solliciteur pour MM. ANDERSON & DABBS, marchands de charbon.

RECOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montabelle et d'Helena, le premier égal au Cannel anglais. Il livre immédiatement, à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Villavaso "K", Gallier Court, ou à la pharmacie P. Bertha, coin Ursulines et Dauphine.
26 août—

Fabrique de cornichons Crescent City.
(Crescent City Cornice Works.)
BACKUS & BRISBIN,

Cornichons et pickles de fabrique en fer galvanisé Chassis pour ouvrir brevet de Hayes, 40 lights. 247 à 251 rue Magazine.
19 sept— NLLE-ORLEANS.

Médaille d'Or. Diplome d'honneur
Paris 1878 Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos Erard, de Paris, avec le nouveau système Equitable Réveté pour le temps de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à double répétition. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix exceptionnellement bas.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18sept—

LEON OUBRYOUZE.
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Représentant de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.
mars—1an Nlle-Orléans

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEAN
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. Ils ont déjà été demandés à leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.

Auguste Jean Louis	Jovinet Jeanne
Abadie Jean	Lahoffe Jeanne Marie
Abadie Jean Dominique	Lacombe Marie (épouse Bardou)
Abrial Jean Marie	Lodwig Jacques
Blondel Joseph	Larrieu Lalordenave
Blos Arthur	Jean
Beslay ex-maréchal des logis chef	Lougand
Baron Jean	Montagu François
Soyron Jean Pierre	Mounier Lazare
Bheau M. et Mme	Monnin André
Brogoul Antoine	Martin Jean
Canat de Chavry Louis	Meyer Jean Nicolas
Carrière & sons Seizas syndic	Mourian François
Charvet Joseph	Nassant Jean Baptiste
Chédin Charles	Prat dit Gaston Marigny
Coiffitade Jacques	Périal Joseph
Capdeville Charles	Pêna Frank
Coco Alexandre	Prudhomme Louis et André
Claverie Jean Marie	Peiptpa comte de Anglade
Dupuy Mme Vve	Pelet JDNE
Dupuy Jean Marie	Piffet Jean Baptiste
Désot Dominique Albert Marcel	Rhétore Clovis
Dunlan François de Mésia	Rhétore Mélie Léonie
Delavallade Benjamin	Roussean Victor
Dufort Henri	Salsin Mme Louis
Esnault Gabriel	Siquet Eugène et
Faure Silvestre Casimir	Siquet Eugène
Gaschier Emile	Enffier Charles
Godin Mme	Saint Upery Bernard
Gaubry Vve née Mésia	Schwartz et Madeleine
	Rapp
Gonbinet Pierre	Saillant Ephésine
Guérin Michel jean et Marguerite	Ternand Baptiste
Guérin Tonnis	Vignes Jeanne Vve Ladoux
Guérin Mabel	Vogelnait Marguerite
Guiton M	Willems Edouard et Mme Jeanne Camille
Honoré Firmin	Osemmon

Les Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAG.

L. A. S. L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

—

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

—

GRAND CAPITAL DE LOTERIE

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	250,	25,000
200 Lots de	125,	25,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec une parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'Unified States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées.

Offres payées les frais d'express sur toutes les commes de $25 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lnia.

A adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank.

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR W. I. HODGSON.

VENTES PAR LE SHERIF

Albert B. Lehde vs. Mme Mary Bevan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 12,117. En vertu d'un writ de saisie et vente. A moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, dans propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 251, qui est borné par les rues St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain, formant le coin des rues Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 avril 1881, annexé à un acte en l'étude de W. H. Pascoe, notaire, soixante-dix pieds huit pouces et une ligne de faîne à la rue St Patrick, cinquante-six pieds dix pouces de largeur dans le fond sur quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot A, et ainsi près quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défenderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mr Thomas Ludin, Indiana, de Christophe Bumgarner et M. D. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 oct—4,10,17,24,31 nov4

Merchants Mutual Insurance Company of Orleans vs. et vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'un Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jerry-des, Baronne, Lafayette et Delord, désignés par les Nos. Un et Deux sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1878, déposé pour référence en l'étude de E. Soulé, notaire, et ainsi qu'il ressort d'après ce plan: Le lot No Un, au pied américain, trente-un pieds 11 pouces et cinq lignes de façade à la rue Delord, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et a, au pied américain, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloire, pompe à vapeur, tuyaux de barbe, bains à filtrer, tuyaux, poulies, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire, à savoir: $9000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 31 août 1884, intérêts par an du 1 août 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0/0 honoraire d'avocat sur $6000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication payable: moitié, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement, le tout avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente, et pendant ce temps, il sera tenu de la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche au gardien sur les lieux
19 sept—19, 26—3, 10, 17 21oct.

Mme Sylvanie B. Fonegre vs E. J. Millon.

Le tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUDAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	250,	25,000
200 Lots de	125,	25,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui,